

LE PARRAINAGE ?



C'est un engagement moral d'accompagner le nouveau chef d'entreprise les 3 premières années de son projet de création / reprise

- En lui accordant votre soutien, votre écoute ou vos conseils, vous favorisez la perennité et la croissance de son entreprise.
- Vous êtes présent, et l'aidez à se poser les bonnes questions.

LE PARRAINAGE CA PREND COMBIEN DE TEMPS ?



- Initiative Pays de
Ploërmel préconise :

- Un RDV physique de
1h ou plus par
trimestre
- Quelques RDV
téléphoniques si
besoin sur des sujets
précis

- C'est aussi une organisation
que vous conviendrez à 2
selon vos disponibilités
- Afin de prendre connaissance
du projet du nouveau chef
d'entreprise nous vous
fournirons le dossier du
Comité d'agrément

DE QUOI JE PARLE AVEC LE BENEFICIAIRE ?



Avant de commencer l'équipe de Initiative Pays de Ploërmel vous fournira

- Une fiche outils de démarrage
- un formulaire de conduite d'entretien de parrainage
- une carte mentale des différents sujets à évoquer
- le dossier de présentation du projet qui a servi pendant le comité d'agrément
- une formation en ligne (MOOC)

QU'EST-CE QUE CA M'APPORTE D'ÊTRE PARRAIN/MARRAINE ?



- C'est parfois un premier pas dans le bénévolat
- C'est découvrir une nouvelle entreprise, une nouvelle activité

- C'est être utile au développement économique du territoire
- C'est rentrer dans le réseau des parrains marraines de IPP, participer à des animations, des petits déjeuner, et être invité à notre Assemblée Générale

COMMENT DEVENIR PARRAIN OU MARRAINE ?



- Contacter IPP au :
06 42 58 09 49 / 02
97 72 89 98
animateur@initiative-
ploermel.bzh

- Nous vous proposerons,
 - une rencontre avec l'équipe d'IPP
 - un mode d'emploi pour les 1ers RDV
 - un formulaire de conduite d'entretien de parrainage
 - une formation en ligne (MOOC)